

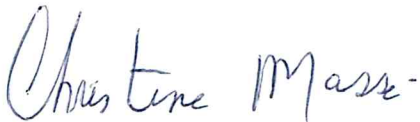
**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2019-342 CONCERNANT LA VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA
MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2019-342 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

Le règlement numéro 2019-342 a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2018.

Le règlement numéro 2019-342 est disponible pour consultation au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Dominique, le 16 janvier 2019.



Christine Massé
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière